

Évreux > Remparts Gallo-Romains

La commune possède des MH classés : La Cathédrale Notre-Dame ; Cloître de l'Ancien couvent des Capucins ; l'Église de Saint Taurin ; l'Évêché et ses dépendances ; les parcelles aux abords de la Cathédrale (ancien immeuble Gomel) ; la Tour de l'Horloge et les Vestiges de l'enceinte Gallo-Romaine du bas-Empire

Ainsi que des MH inscrits : Les Bâtiments entourant le Cloître de l'Ancien Couvent des Capucins ; le Théâtre municipal ; l'Ancien Couvent des Cordeliers ; l'Ancien Couvent des Ursulines ; l'Ancienne Abbaye Saint Taurin et les parties non classées du Rempart Gallo-romain.

3 sites classés : Le Boulevard

Chambeaudoin et l'Allée des Soupirs ; le Jardin de l'Évêché et la Place Saint Taurin . L'Église paroissiale Saint Michel et l'îlot L (Immeubles en série) rue de Grenoble et rue du Général de Gaulle sont labellisés XXème siècle.

Évreux est couverte par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique..

Les restes des Remparts Gallo-Romains (Cad. I 446, 463, 464, 467) sont classés en tant que monument historique depuis le 7 août 1941 et inscrites en totalité, à l'exclusion des parties déjà classées, situé sur les parcelles XH 41, XM 64, 66, 14, 76, 73, 72 et 71, et XD 1, 15, 170, 17, 18, 195, 172, 173, 176, 44 depuis le 25 novembre 1996.

La cité romaine de Mediolanum Aulercorum s'est installée au 1^{er} siècle après J-C dans la cité gauloise des Aulerques Ebuovices en investissant de préférence les bas de pente proposés par la vallée. La ville prospère s'étendait sur 60 ha.

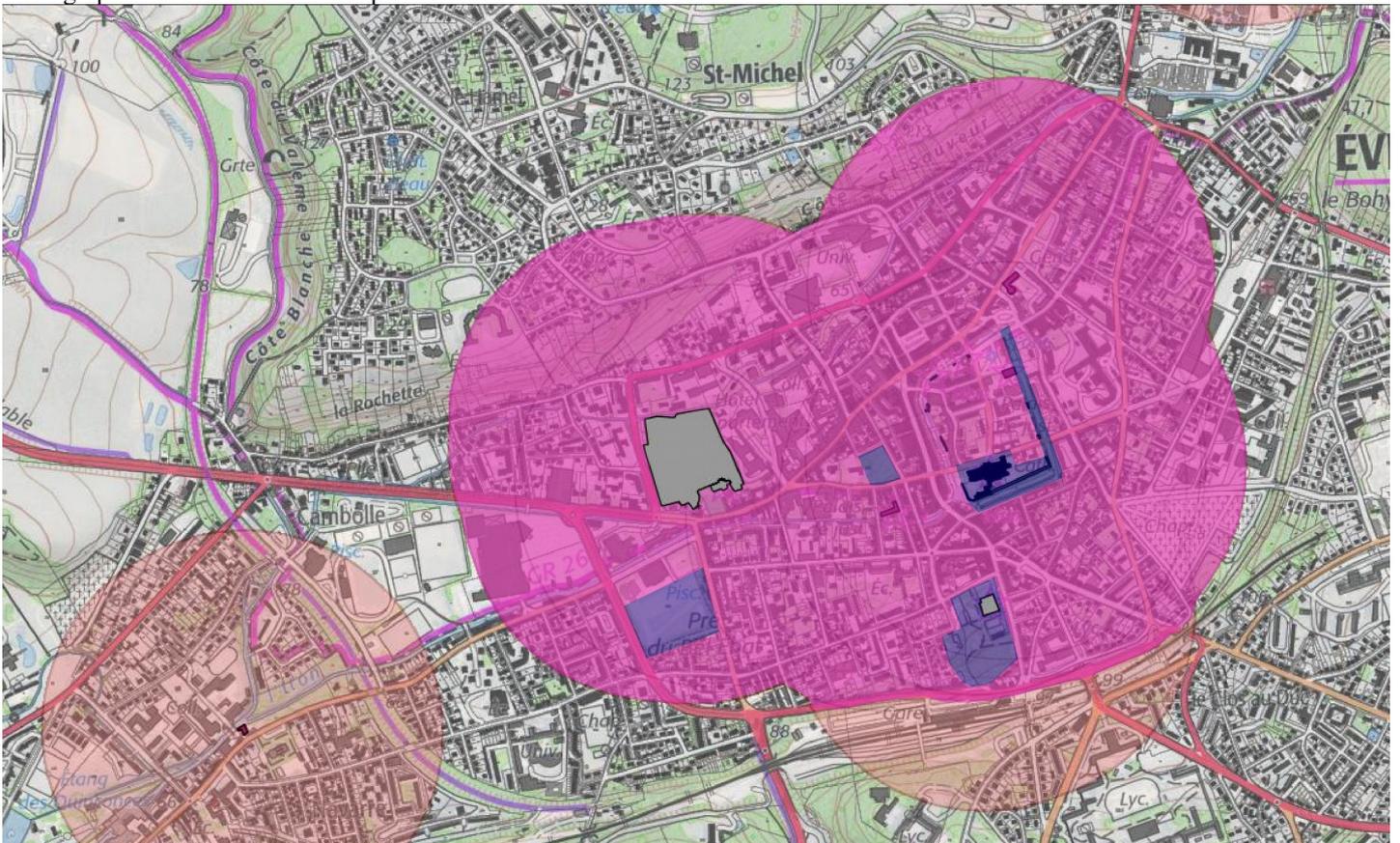
Un changement radical arriva au milieu du III^e siècle avec les invasions barbares qui ont eu pour conséquence la destruction massive de la ville ; l'espace occupé par la population s'est réduit et un rempart défensif est édifié autour de son centre. Une première tentative d'édification d'un *castrum* datant du troisième quart du III^e siècle est resté inachevée.

L'enceinte défensive, telle qu'on la connaît, a été édifiée entre la fin du III^e et le début du IV^e siècle. Longue de 1 145 m, elle forme un quadrilatère irrégulier d'environ 8 hectares. Ce rempart est principalement construit à partir des ruines de la cité, des matériaux présents sur place comme le calcaire et le silex, ou bien en réemployant des blocs de pierres et des colonnes des édifices détruits. Il est composé d'un mur central avec un *agger* intérieur et une série de fossés extérieurs (pour la plupart remplis des eaux de l'Iton).

Zonage	Prescriptions
	De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone rose foncé	<p>Les centres anciens de certaines communes de l'Eure sont pour la plupart déjà densément construits. Le tissu parcellaire révèle encore les traces des remparts, fossés ou autres, dont la lecture et la compréhension sont importantes à préserver dans le cas de nouvelles implantations. En effet, une rue dont les maisons sont à l'alignement mérite d'être conservée en l'état et le plus souvent, les nouveaux bâtiments, s'intègrent mieux quand ils respectent cette forme urbaine. Il en est de même pour la hauteur des constructions à l'égout ou au faitage qui donnent une identité plus ou moins forte et reconnaissable de la silhouette urbaine. Aussi, les nouvelles constructions devront respecter l'implantation, la volumétrie et les caractéristiques des bâtiments environnants.</p> <p>Concernant les pavillons individuels futurs situés en dehors des zones urbaines denses, l'architecture traditionnelle normande sera préservée avec des volumes parallélépipédiques simples, soit rectangulaire, soit en U, en T ou en L, composé d'un rez-de-chaussée et comble (R + C) et comportant des pentes de toiture à 45° a minima</p> <p>Une fois l'implantation et le volume bien intégrés, il convient de poursuivre l'intégration sous deux angles : la trame de percement et les couleurs et matériaux.</p> <p>La trame architecturale revient à bien composer les pleins et les vides d'une construction. Principale verticale, cette trame participe de l'identité locale.</p> <p>Les matériaux autorisés pour les parois extérieures sont les matériaux traditionnels normands : pierre, silex, pans de bois, enduit. Les matériaux destinés à recevoir un enduit devront être enduits dans les tons beiges (clair ou foncé) ou ocre léger. La bichromie architecturale des façades sera recherchée. Les couleurs blanche, noire et grise, ne correspondant pas aux couleurs traditionnelles normandes, ne seront pas autorisées pour les façades ou éléments de façade.</p> <p>Les matériaux de toitures seront la tuile plate de couleur brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m² et non à 10u/m² en imitation, ou l'ardoise. Les tuiles ardoisées, non traditionnelles, ne sont pas autorisées. Les toitures doivent avoir des débords pour conserver le style existant. Le zinc -ou des matériaux de forme et couleur similaire- pourra être utilisé pour les annexes des constructions ou pour les bâtiments publics de grandes dimensions. Les éléments photovoltaïques doivent être intégrés dans le pan de toiture. Ils seront mats et de tons identiques aux autres matériaux de toiture. Les toitures terrasses pourront être autorisées si elles correspondent aux constructions avoisinantes ou si elles représentent des annexes à la construction.</p> <p>Les clôtures devront être de qualité et soignées car elles constituent le rapport entre l'intérieur et l'extérieur. Les murs ou lames occultantes grises ou noires ne sont pas souhaitables car ils viennent fermer l'espace public.</p> <p>L'isolation thermique par l'extérieur doit être réservée pour les bâtiments construits à partir de la Seconde Guerre mondiale et dont la peau extérieure est déjà enduite.</p>
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m ² , avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Photographie du monument historique



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).